



MAIRIE de SAINT-CANNAT

13760

Séance du 13 novembre 2023

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	29
En exercice	29
Présents	16
Représentés	9

L'an deux mille vingt-trois et le treize novembre à dix-huit heures et trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SAINT-CANNAT, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire le mardi 7 novembre deux mille vingt-trois conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de M. Jacky GERARD, Maire.

Etaient présents à cette Assemblée : J. GERARD, J. LEVI VALENSI, Y. FALCHI, L. MAURIZIO, D. BARBIER (départ à 20h05 avec pouvoir donné à J. LEVI VALENSI), G. SORBA, J.P. VENTURINI, C. POULIQUEN, D. PETIT, M. CATELIN, S. BOURAS, S. BOULINGUEZ (arrivée à 20h00 avec pouvoir donné à B. ROSSI LUMBROSO), B. ROSSI LUMBROSO, M.L VOLAND, C. FREMY, C. BARRIERE.

Absents excusés : D. CAMHI représentée par C. FREMY, A.L. FALQUERO représentée par C. POULIQUEN, C. MARTIN, M. GUILLET représentée par Y. FALCHI, D. JARNIGON représenté par L. MAURIZIO, M. RIBES, A. RUBIOLO représentée par M.L. VOLAND, M. SOONEKINDT représenté par M. CATELIN, M. CUTILLO représenté par D. PETIT, P. BUISSON BAUMELOU représenté par G. SORBA, S. ROCHEZ, G. BESSE, représenté par C. BARRIERE, J. PRUNARET.

G. SORBA a été élu secrétaire.

N° 2023-070

Longueur de voirie
communale

- VU le Code général des collectivités territoriales
- VU la loi 2004-1343 de simplification du droit
- Vu le Code de la route

La longueur de voirie communale est une des données utilisées pour le calcul de la Dotation de solidarité rurale.

L'Etat ne demande plus une mise à jour du document dénommé Classement de la voirie communale pour intégrer les nouvelles voiries à ce recensement de la longueur de voirie.

Peuvent être intégrées les voies nouvellement construites et les voies de lotissements que la Commune a accepté d'intégrer dans son patrimoine. Les voies communales et les chemins ruraux sont acceptés dans ce recensement.

Les nouvelles voies intégrées au patrimoine communal depuis le 1^{er} janvier 2011 sont :

Lieu	Voie	Type	Longueur
	Impasse des Ecoreuils (BT 89)	Voie communale	
Lotissement le Clos Suffren	Voie sans dénomination (BT 158-179-182)	Voie communale	120 m

Etat des longueurs de voiries communales :

	Recensement 31 décembre 2010	Recensement 31 décembre 2022
Chemin ruraux	38.425 m	38.425 m
Voies communales à caractère de rue - Centre ville	1.520 m	1.520 m
Voies communales à caractère de rue à l'intérieur du périmètre de l'agglomération	15.398 m	15.518 m
Voies communales dans l'agglomération	35.905 m	35.905 m
Longueur totale des voiries communales	91.248 m	91.368 m
Voies communales à caractère de place	32.875 m ²	32.875 m²

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

..... **DECIDE :**

- D'entériner les longueurs et surfaces de voiries communales présentées ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré à Saint-Cannat les jours, mois et an que dessus,

Ont signé au registre les membres présents,

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Guillaume SORBA

Le Maire,
Jacky GERARD



Acte rendu exécutoire après enregistrement
Sous-Préfecture le : 20 NOV. 2023
Affiché le :